

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

**Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
d'Île-de-France**  
**Pôle Politique du travail  
Santé, sécurité au travail**

M. XXX  
Responsable de l'unité de contrôle  
UC

S/C de M. le responsable de l'Unité Territoriale

Affaire suivie par :  
Courriel :

Téléphone. :  
Télécopie :

Réf. :  
PJ :

Date :

**Objet : Lettre de mission en tant que responsable du réseau de contrôle de la ligne....**

Le projet du Grand Paris, initié par la Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris constitue un projet d'une ampleur exceptionnelle qui impactera fortement l'ensemble des services de la Direccte, et particulièrement les services d'inspection du travail.

Dans ce cadre, les chantiers des réseaux de transport du Grand Paris présentent des particularités qui nécessitent de réfléchir à une organisation permettant de répondre le plus efficacement possible aux enjeux en termes de prévention des accidents du travail et aux attentes des usagers. Dès lors que ces chantiers s'étendent sur plusieurs départements de la région, la Direccte a décidé la création de réseaux de contrôles particuliers constitués d'un certain nombre d'agents de contrôle et pilotés par un responsable de réseau.

La mission du responsable de réseau de la ligne... , qui s'inscrit dans le cadre global d'action de la Direccte, comporte deux volets principaux :

- Le responsable du réseau a d'une part pour mission de contribuer à l'efficacité des actions de contrôle en assurant la coordination des actions menées sur le chantier.

Cette coordination comporte notamment des aspects de pilotage, d'animation et d'appui, et amènera le responsable à structurer le travail entre l'ensemble des agents du réseau.

Cette mission de coordination sera mise en œuvre le plus en amont possible afin de traiter spécifiquement les questions de coordination ou de modes opératoires et plus généralement d'anticiper autant que possible les problématiques d'application de la réglementation.

- Le responsable du réseau de ligne sera d'autre part chargé de la relation avec le maître d'ouvrage et les principaux donneurs d'ordre.

Il sera à ce titre l'interlocuteur privilégié sur les sujets d'inspection du travail et portera les exigences de la Direccte auprès du maître d'ouvrage et des donneurs d'ordre.

./...

Dans le cadre de cette relation, le responsable du réseau veillera particulièrement à la prise en considération et à la déclinaison de la charte d'engagement « responsabilité sociale et environnementale » signée par les maîtres d'ouvrage.

Pour l'accomplissement de ces missions, le responsable de réseau bénéficiera d'un appui particulier de l'ensemble du Pôle T aussi bien sur les sujets techniques que sur les sujets juridiques ou administratifs .

Le directeur régional,

Laurent VILBOEUF